

## D) Adéquation besoins-ressources

Les besoins courants ont été évalués à environ 2 millions de tonnes par an. Il faut ajouter les besoins pour les grands travaux et notamment l'élargissement des autoroutes A9 et A61 et la construction de la nouvelle ligne TGV entre Narbonne et Perpignan.

Cependant, même si ces besoins ont été globalement quantifiés, l'absence d'échéancier précis pour les travaux sur l'autoroute A61 et la ligne TGV n'autorise pas à prendre en compte ces besoins à l'horizon des 10 prochaines années. On peut cependant rapprocher ces besoins courants et les besoins exceptionnels (pour l'élargissement de l'A9) au volume total des réserves autorisées dans les carrières existantes, volume qui est actuellement estimé (année 1997) à 5,8 millions de tonnes pour les granulats alluvionnaires et roches massives. La figure 16 montre que les besoins en granulats tels que définis au chapitre C seront globalement couverts jusqu'après l'année 2012. Il faut cependant noter que les productions maximales autorisées pour chaque carrière sont le plus souvent nettement supérieures aux productions réelles.

Si l'on fait la répartition entre matériaux alluvionnaires et roches massives avec une consommation de 50 % suivant le type de formation, on arrive à couvrir les besoins en roches massives, au moins, jusqu'à l'année 2012. Par contre, pour les matériaux alluvionnaires, il y a déficit à partir de 2003-2004 en considérant que la production réelle équivaut à 100 % de la production autorisée ([voir figure 16](#)).

En adoptant une hypothèse de diminution importante de la proportion en granulats alluvionnaires avec 30 % de la consommation globale, les besoins en sables et graviers restent couverts jusqu'en 2007.

Si l'on adopte cette analyse par zones BTP telles que définies au chapitre A1, avec une consommation de 50 % pour la zone Ouest et 40 % pour la zone Est, 10 % étant réservés à la Montagne Noire, le Pays de Sault, le Mouthoumet et les Hautes Corbières, avec un besoin moyen de 2 millions de tonnes par an, les carrières alluvionnaires autorisées ont alors une capacité de production inférieure aux besoins dès 1999 pour la zone orientale ([figure 17](#)) et à partir de 2007 pour la zone occidentale ([figure 18](#)). Les besoins en roches massives restent largement couverts à l'échelle du schéma pour la zone Est. En zone occidentale, les besoins semblent assurés pour les 15 prochaines années, mais la marge de sécurité devient nettement plus réduite.

**Cette analyse n'a qu'une valeur théorique puisqu'elle s'appuie uniquement sur les autorisations en cours, avec les productions maximales autorisées, qui sont le plus souvent, par carrière, sensiblement supérieures aux productions réelles.**

**Cela permet cependant de montrer que pour la zone orientale, en fonction de la répartition actuelle en alluvionnaires et en roches massives, les carrières autorisées ont une capacité de production inférieure aux besoins dès 1999 pour les matériaux alluvionnaires.**

**La "rupture" s'avère plus tardive en zone occidentale. Pour les roches massives, les besoins restent largement couverts à l'horizon du schéma notamment en zone orientale.**

**Cela montre notamment que, d'une part, le renouvellement des autorisations existantes devra être recherché, en particulier pour les matériaux alluvionnaires, en zone orientale du département (sous réserve de l'existence de gisement) ou/et, d'autre part, de nouvelles carrières devront y être autorisées.**